

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## Séance du Conseil Municipal du 15 février 2010

Etaient présents : MM. Louvet, Lecarpentier, Le Buan, Bertheaume, Lepetit, Simon, Mmes Fouquerel, Accadebled, Pasqué.

Absents excusés : MM. Stora, Girault (pouvoir à Mme Fouquerel)

Secrétaire de Séance : Mr Daniel Lepetit

### **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2010**

Aucune observation. Adopté à l'unanimité.

### **II – DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX SÉCURITE VOIRIE**

Monsieur le Maire présente le dossier établi par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Il s'agit d'améliorer la sécurité des piétons en diminuant la vitesse des véhicules. Ceci nécessite la réalisation d'aménagements spécifiques pour la mise en place d'une zone 30 (marquage au sol des différentes entrées de l'agglomération, ligne stop intersection RD 58 / RD 118 à repousser, élargissement de trottoir et implantation de coussins berlinois). L'estimation prévisionnelle de cette opération s'élève à 29 800,00 € T.T.C.

Il indique qu'une demande de subvention peut être formulée auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement ainsi qu'auprès du Conseil Général (Crédits : Aide aux Petites Communes Rurales et "amendes de police").

Adopté à l'unanimité.

### **III – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX BATIMENT MAIRIE**

Monsieur le Maire présente le projet de restauration de la mairie qui consiste en des travaux de maçonnerie, charpente, couverture, menuiseries extérieures et intérieures, doublage cloisons, plomberie - chauffage, électricité – alarme incendie – ventilation, plate forme verticale pour les personnes à mobilité réduite, peinture. Il précise que ce projet peut être revu avec la suppression de certains travaux. Il indique que le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 306 728,29 € H.T. et qu'une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général sur les crédits "Aide aux Petites Communes Rurales".

Adopté à l'unanimité.

### **IV – CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES**

Monsieur le Maire expose que des usagers de l'agence postale souhaitent obtenir des photocopies. Ne voulant pas faire de concurrence au Drugstore, il les a contacté ; la réponse fut que cela ne posait aucun problème. En conséquence, ce service pourrait être assuré par l'agent d'accueil de l'agence postale.

La mise en place d'une régie de recettes s'avère donc nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

**V – TARIF PHOTOCOPIES**

Monsieur le Maire expose que le prix de fourniture des photocopies doit être défini. Après discussion, le tarif est fixé à 0,30 € pour une feuille format A4 et à 0,50 € pour une feuille format A3.

Adopté à l'unanimité

Beaumont-en-Auge, le 18 février 2010

Le Maire,